



RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-404

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-397 PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil désire mettre à jour son règlement sur la tarification des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que le règlement numéro 2020-404 soit adopté et comme suit :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Modification de l'article 28 portant sur les tarifs des services pour le « Service d'animation estivale (SAE) »

2.1. Modifier la tarification applicable au service d'animation estivale, incluant le service de garde, selon la grille suivante :

Pour 8 semaines

<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Résident</u>	<u>Non-résident</u>
1 enfant	250 \$	535 \$
2 enfants	475 \$	1 045 \$
3 enfants	675 \$	1 535 \$
Enfant supplémentaire	200 \$	485 \$

À la semaine

<u>Nombre d'enfants</u>	<u>Résident</u>	<u>Non-résident</u>
1 enfant	75 \$	110 \$
2 enfants	145 \$	215 \$
3 enfants	210 \$	315 \$
Enfant supplémentaire	65 \$	100 \$

À la journée

	<u>Résident</u>	<u>Non-résident</u>
Par enfant	25 \$	35 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Sorties

Par sortie : Le coût réel de l'entrée au site visité avec les taxes nettes ajoutées, le tout majoré au dollar le plus près, plus les frais évalués pour le transport par autobus.

ARTICLE 3 – Modification de l'article 29 portant sur la tarification de la piscine

Cours de natation – Enfant

	<u>Résident</u>	<u>Non-résident</u>
Par enfant	70 \$	105 \$

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

/DIANE AUBUT/
Mairesse

/JACQUES TAILLEFER/
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de présentation : 2 mars 2020
Adopté par le conseil municipal, 6 avril 2020
Résolution numéro : 2020.04.115
Avis de promulgation : 27 avril 2020